

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE 27 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept du mois de mars, à 20 H 30, la Commission Administrative de Centre Communal d'Action Sociale ci-dessus mentionné, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier VERNAY, Maire

Présents : Didier VERNAY, Jocelyne ALIGNOL, Madjid KHALED, Didier MARCEAUX, Brigitte MERITE, Jean-Luc MICHAUDET, Marie-Céline ROSSIGNOL, Gilbert BAVEUX, Jocelyne COMPAGNON, Evelyne GUILLEMIN, Jean-Marie MAUCHAND, Maryse MEUGNIER, Anne-Marie MICHELIN, Rémy MORAIN, Béatrice STOLTZ

Absents excusés : Maryse COLAS, Guy FEVRAT

Pouvoirs : Maryse COLAS à Jean-Marie MAUCHAND

Secrétaire de Séance : Brigitte MERITE

Date de convocation : 15 mars 2019

Date d'affichage des délibérations : 28 mars 2019

Le quorum étant atteint, Monsieur Didier VERNAY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 35.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 05 septembre 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres de la commission.

Même séance

COMPTE RENDU FINANCIER DU LOTO DU 07 OCTOBRE 2018

DEPENSES

| | 2017 (pour info) | 2018 |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| CARREFOUR | 450,00 € | 550,00 € |
| Bruno CORDIER | 60,00 € | 50,00 € |
| MAXIMARCHE | 684,67 € | 521,75 € |
| Philippe BON | 117,76 € | 125,30 € |
| EARL LA PAULEE | 49,90 € | 60,00 € |
| Jura Boissons | 39,35 € | 0,00 € |
| PETOT | 333,45 € | 260,30 € |
| Boulangerie | 91,80 € | 11,02 € |
| Tabac Presse | 60,00 € | 60,00 € |
| Pavé publicitaire JSL | 88,80 € | 88,80 € |
| Boucherie Saint Martin | 0,00 € | 106,11 € |
| Fromager | 30,81 € | 30,00 € |
| TOTAL | 2 006,54 € | 1 863,28 € |

RECETTES

| | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Cartons loto - Tombola | 3 984,00 € | 3 395,00 € |
| Gaufres Café - Buvette | 463,00 € | 498,00 € |
| Dons | 80,00 € | 30,00 € |
| TOTAL | 4 527,00 € | 3 923,00 € |

| | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| RESULTAT - Bénéfice | 2 520,46 € | 2 059,72 € |
|----------------------------|-------------------|-------------------|

Même séance

DELIBERATION N° 01/2019

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Didier VERNAY, Maire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.
- Considérant que M. Didier VERNAY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances :

Du budget principal du C.C.A.S. de SAINT MARTIN EN BRESSE

en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées

- Procédant au règlement définitif du budget de 2018, propose de fixer comme suit le résultat de la section de fonctionnement, l'investissement étant sans objet :

| | SECTION FONCTIONNEMENT |
|---|-----------------------------------|
| <u>Résultat de clôture de L'exercice précédent :</u> | |
| - déficit..... | |
| - excédent | 9 384.27 € |
| <u>Opérations de l'exercice :</u> | |
| - mandats émis..... | 12 900.12 € |
| - titres émis | 11 598.00 € |
| <u>Résultat fin d'exercice :</u> | |
| - Déficit | |
| - Excédent | 8 082.15 € |

A l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 closes.

Même séance

DELIBERATION N° 02/2019

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Didier VERNAY, Maire, Président du CCAS :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Même séance

TRANSPORTS A LA DEMANDE

Suite aux demandes de plusieurs habitants de notre commune qui n'ont pas de moyen de locomotion et qui souhaitent se rendre occasionnellement à Chalon sur Saône, le Président du CCAS propose de mettre en place un service de transport à la demande, à raison de deux après-midi fixes par mois (probablement le jeudi, à confirmer).

Les inscriptions se feront en mairie au plus tard la veille du départ avant midi dans la limite des places disponibles.

Un premier contact a été pris avec la SARL Taxi BERTHELARD de Verdun sur le Doubs qui collabore déjà avec cette commune pour le même service.

Le trajet aller-retour serait facturé 75 euros au CCAS et une participation sera demandée à chaque usager bénéficiant du service (voir délibération).

La commission approuve à l'unanimité la mise en place de ce service et laisse le soin à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches afférentes.

Une information plus détaillée sera mise à la disposition des habitants prochainement.

Même séance

DELIBERATION N° 03/2019

OBJET : TRANSPORTS A LA DEMANDE

Suite à la demande répétée de plusieurs administrés rencontrant des difficultés pour se rendre à Chalon sur Saône,

- Vu les horaires limités de rotation des transports collectifs,
- Vu le développement de la politique de covoiturage,

Après en avoir débattu et délibéré, la Commission Administrative du CCAS

- DECIDE de mettre en place un service de transport à la demande vers Chalon sur Saône à raison de deux jours fixes par mois aux conditions suivantes :

- Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie au plus tard la veille du départ avant midi et devront s'acquitter de la somme de 5 euros par aller-retour auprès du chauffeur de taxi, le reste sera pris en charge par le CCAS
- Ce service sera exclusivement réservé aux habitants de la commune de Saint-Martin-en-Bresse, à condition qu'ils soient autonomes et majeurs.

Une convention sera établie avec un prestataire de taxi pour la mise en place et le bon déroulement de ce service.
La dépense sera imputée au compte 6247

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour traiter des détails de fonctionnement de ce service et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à sa mise en place.

Même séance

DELIBERATION N° 04/2019

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Didier VERNAY, Maire, Président du CCAS

Approuve à l'unanimité le projet de budget 2019.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 19 450.00 €

Il n'y a pas de section d'investissement.

Sont prévus, les crédits nécessaires aux manifestations suivantes : repas des aînés, brocante, loto, colis de Noël et marché de Noël ainsi qu'à la mise en place d'un service de transport à la demande.

L'excédent de fonctionnement 2018 reporté est de 8 082.15 €.

Une subvention communale de 6 000,00 € a permis d'équilibrer le budget.

Même séance

REPAS DES AÎNES DU 21 AVRIL 2018

Le repas offert aux San Martinois âgés de 70 ans dans l'année et plus est reconduit cette année.

Il aura lieu le samedi 27 avril à midi et nous recensons 19 nouveaux ayants droits en 2019.

Un menu proposé par le restaurant « Le Puits Enchanté » a d'ores et déjà été retenu par la commission.

Une soupe à l'oignon et des plateaux de charcuterie seront proposés le soir.

Il reste à prévoir les achats annexes à savoir, boissons, fromage, nappes et serviettes, pain, fruits, glace etc.

Chaque équipe de distribution remettra les invitations aux ayants droit, la date limite de retour des réponses est fixée au mercredi 17 avril.

Le montant du repas pour les conjoints « payant » reste inchangé, 30 euros.

L'animation sera assurée par Bruno THIEBAUD de 16h à 21h.

La préparation de la salle se fera le vendredi 26 avril à partir de 17h00.

Même séance

VIDE CCAS

Il est décidé de renouveler le « vide CCAS » aux ateliers municipaux le samedi 18 mai de 9h00 à 18h00 avec buvette mais sans restauration.

Rendez-vous pour la préparation de cette manifestation le vendredi 17 mai à 14h00 aux ateliers municipaux.

La publicité se fera par le biais du Journal de Saône et Loire, bulletin municipal, site internet, totem et panneau lumineux.

Même séance

DELIBERATION N° 05/2019

OBJET : TARIFS BUVETTE VIDE CCAS

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un vide-CCAS avec buvette le samedi 18 mai 2019, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du vide-CCAS comme suit :

- brasserie : 2 euros
- vin blanc / rouge 1 euro
- cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- café : 1 euro
- eau : 1,50 euros la grande bouteille, 0.50 euro la petite bouteille

Même séance

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'assemblée des remerciements reçus suite à la distribution des colis de Noël.

Plus d'informations et de questions diverses.
La séance est levée à 22h15.

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S DE SAINT MARTIN EN
BRESSE
SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MARS 2019**

| Noms | Prénoms | Signatures |
|-------------|----------------|-------------------|
| ALIGNOL | Jocelyne | |
| BAVEUX | Gilbert | |
| COLAS | Maryse | |
| COMPAGNON | Jocelyne | |
| FEVRAT | Guy | |
| GUILLEMIN | Evelyne | |
| KHALED | Madjid | |
| MAUCHAND | Jean-Marie | |
| MARCEAUX | Didier | |
| MERITE | Brigitte | |
| MEUGNIER | Maryse | |
| MICHAUDET | Jean-Luc | |
| MICHELIN | Anne-Marie | |
| MORAIN | Rémy | |
| ROSSIGNOL | Marie-Céline | |
| STOLTZ | Béatrice | |
| VERNAY | Didier | |